CONFIDENTIEL, réservé aux adhérents

MERCI de lire et de donner votre avis par retour de courriel ou téléphone à Sylvie au 06 87 24 84 14

Chers camarades,

Suite à la réunion avec le cabinet du ministre sur la déprécarisation (cf en PJ le tract intersyndical envoyé ds la foulée par la cgt le 31 octobre au soir et cf mon petit résumé sur des points d’info complémentaires sur cette réunion), calendrier de la suite :

nous allons avoir une réunion intersyndicale le lundi 19 novembre après-midi (pour préparer la réunion ministère le 23), aussi, il me faudrait pour **lundi matin dernier carat vos avis sur plusieurs points (réponse souhaitée par courriel, sinon par téléphone)**

**-1)** la cgt nous propose de faire une action le 21 novembre sur livre blanc+déprécarisation :

Etes-vous pour sur le principe ?(sachant que ce n’est pas une grève pour ne pas alerter mais ce serait sur ASA, et que notre bureau de secteur trouve cela ptêt un peu trop prématuré)

Qui est dispo pour monter à Paris tôt le 21 novembre (en journée syndicale donc pas de grève : ASA 14, je vous déclarerai au dernier moment)?

-2) sur le principe du recrutement :

Le cabinet propose soit 40 postes tout de suite et point barre. Soit 120 à 130 postes (à négocier) en pluri-annuel (triennal ? à négocier). Le processus serait un plan de recrutement « classique » (commission) mais où les postulants devraient avoir de l’ancienneté Inrap. Le cabinet accepte le principe d’une bourse de l’emploi pour que les éligibles aient du travail assuré en attendant la fin du cycle de recrutement. Il hésite par contre sur les critères pour être éligible à ce plan de recrutement :

Soit on réserve le recrutement à un nombre proche du nombre de postes, en mettant une « ancienneté » à avoir pour être éligible assez conséquente (parcequ’on a défendu l’idée d’une ancienneté cumulée) (peu de déçus mais peu d’appelés au départ , donc difficile pour les exclus du plan)

Soit on ouvre plus le nombre d’éligibles mais il y en aura plus de déçus à la fin.

Bien sur, le moyen de s’en tirer par le haut, et ça je pense que tout le monde sera d’accord, est de demander l’augmentation du nombre de postes (viser 200 ETP comme l’intersyndicale le réclame depuis 2009).

Mais cela ne suffira pas, il faut se positionner sur le principe.

Pour se faire une idée, difficile, les chiffres dont nous disposons pour le moment par l’Inrap (vieux du début d’année) :

Que 2 personnes a + de 5 ans d’ancienneté Inrap

Que 14 personnes en tout a + de 4 ans

Que 70 agents en tout + de 3 ans

Que 201 agents en tout a + de 2 ans

257 agents ont + de 1an et demi

327 agents ont plus de un an

446 ont plus de 0,5 an

Chiffre à vérifier car au temps du processus Tron, donc ptêt critère de présence à l’Inrap en 2011 pour les agents recensés

On voit la dispersion des contrats, malheureusement.

Mais comme c’est un état de fait :

donc si on mettait un seuil à 1 an seulemnt, avec le cumul de 2012 en plus, cela peut faire + de 350 postulants, donc la comission aurait vraiement le choix.... Mais si on met à 2 an potentiellement déjà au moins 257 postulants (avec ceux ayant 1 an et demi en 2011, si ils ont fait 6 mois cette année)

Mais si 3 ans « que 70 » élus : je vous donne ce chiffre car en recrutement interne (prévu dans notre texte de décret : jusqu’à 70% du recrutement total) il faut avoir 3 ans pour les cat.2 (5 ans pour cat.3, + duraille). Cela peut peut être aller à 138 si on compte ceux qui étaient à 2 ans et demi en début 2012 ont fait 6 mois Inrap en 2012.

Si on fixe à 2 ans, cela fait 201 élus (sans doute 238 si on considère que ceux qui avaient 1 ans et demi début 2012 ont effectué 6 mois de CDD cette année)

- Attention, nous essayons de notre côté de réactualiser les chiffres grace aux envois des collègues CDD de leur ancienneté. Pour lors, que 60 collègues ayant répondu**. Continuer de demander à tout le monde de renvoyer le tableau** très bien fait par une collègue CDD de Sud (delphine mathonnat). A priori on a déjà 4 collègues qui ont + de 5 ans maintenant.

- Ecueil : quid de l’assurance à long terme si cycle pluriannuel (ministre éjectable donc faut assurance que cela lui survive) ? Doit-on limiter les années quitte à limiter le nombre de postes (ce que nous dit le cabinet ?)

-Qui de la procédure si attaque de CDD non éligibles qui dénonceraient le système (car décret dit pas « recrutement » réservé à une ancienneté, en réunion, Roffignon a dit « il n’y a pas de risque zéro). (on pourrait aussi avoir eu un « décret » dérogatoire par rapport à notre procédure de recrutement pour faire une vraie liste de déprécarisation.

Merci de m’avoir lu et de me donner votre avis (sur tout ou partie)